

*Service de l'Economie Agricole
22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX*

Aurillac, le 20 mai 2022

04.63.27.66.00

Dossier n° : AE 22.0189
Demandeur : GAEC ELEVAGE BENOIT
Date d'enregistrement de la demande : 14/04/2022
Date limite de candidature : 13/07/2022

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 13/08/22.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
NEUSSARGUES EN PINATELLE	11,77	Commune de Chalinargues	Section ZZ 9594, Section ZS 51,62,64
NEUSSARGUES EN PINATELLE	7,71	BILLOU Frédéric	Section ZS 45jkl, 46jkl, 57jkl,
DIENNE	9,43	Habitants de Tuillere-Sauvage	Section ZZ 9501, Section AL 179,180,188,189, Section AP 1,4,5,6,7,8,
DIENNE	16,21	BENOIT Thierry et Isabelle	Section AK 15,16,42,44,45,49,50, Section AL 148,149,150, 151,152,183,184a,185,194,206, Section AP 26,27,28,29,30,
NEUSSARGUES EN PINATELLE	8,4	BENOIT Thierry et Isabelle	Section ZS 43aj,ak,al,bj,bk,
NEUSSARGUES EN PINATELLE	29,4	BENOIT Isabelle	Section ZR 48,52, Section ZS 4jk,5,17a,20jk,36,38jklmn, 50jklmn, 63jk, Section ZT 9,107,140jklm,
VIRARGUES	1	BENOIT Isabelle	Section B 695,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière